



Acte n° 2023C123

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 12
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 25/05/2023

Le 1^{er} Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOIX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, , Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplaçante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN, Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD.

OBJET : GESTION DES DECHETS - Demande de subventions – Transition écologique

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, rappelle qu'un programme de prévention et de réduction des déchets a été adopté en octobre 2021. Il se décline en plusieurs actions visant à diminuer le tonnage des ordures ménagères et répondre aux objectifs fixés par la loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte, ainsi qu'à ceux fixés par la Région Auvergne - Rhône Alpes dans le cadre de son Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets pour la période 2019/2031.

Afin de répondre à une meilleure gestion des déchets, plusieurs projets sont prévus tel que la collecte séparée des déchets alimentaires ou des cartons bruns, la mise en place de colonnes enterrées, l'amélioration des équipements des déchèteries, la prévention et la sensibilisation, etc.

M. Vincent LAUTIER indique que dans un objectif de performance environnementale, la généralisation du tri à la source, l'amélioration de certains équipements des déchèteries peuvent bénéficier de subventions de la part du département et notamment avec le Pacte de Territoire 2024 – 2026.

Les dépenses seront réparties de la manière suivante :

Détail des postes de dépenses	Montant subvention (€ HT) Intégrée dans la demande	Proportion	Financement	Montant HT	Proportion
Fourniture et mise en place des abris bacs pour collecte des biodéchets	100 000,00 €	47%	Autofinancement	170 101,60 €	80%
Fourniture et mise en place des colonnes aériennes pour la collecte des cartons bruns	75 000,00 €	35%	Département de l'Ain	42 525,40 €	20%
Fourniture support de communication / sensibilisation	17 000,00 €	8%			
Accessibilité des déchèteries	19 377,00 €	9%			
Mise en place de table de tri	1 250,00 €	1%			
Total	212 627,00 €			212 627,00 €	

Le coût de ces actions est estimé à 212 627 € HT.

Le Pacte de Territoire 2024-2026 - « Volet Transition écologique » prévoit :

- Un taux d'aide plafond à 20%.
- Un plafond de 150 000 € d'aide des projets liés à la gestion des déchets et à l'économie circulaire.
- Un financement des projets à partir de 10 000 € HT.

Le montant du soutien qui pourrait potentiellement être obtenu dans ce cadre est estimé à 42 525,40 € HT.

Vu l'avis favorable du Bureau du 11/05/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour une meilleure gestion des déchets à hauteur de 212 627 € HT ;
- ✓ **DE SOLLICITER** l'aide financière du Département la plus large possible dans le cadre du Pacte de Territoire 2024-2026, soit 42 525,40 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès du Département et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BUDGET DECHET 2023 et suivants.

A Trévoux, le 01/06/2023

Le Secrétaire de Séance,
Richard PACCAUD



Le Président,
Marc PECHOUX

